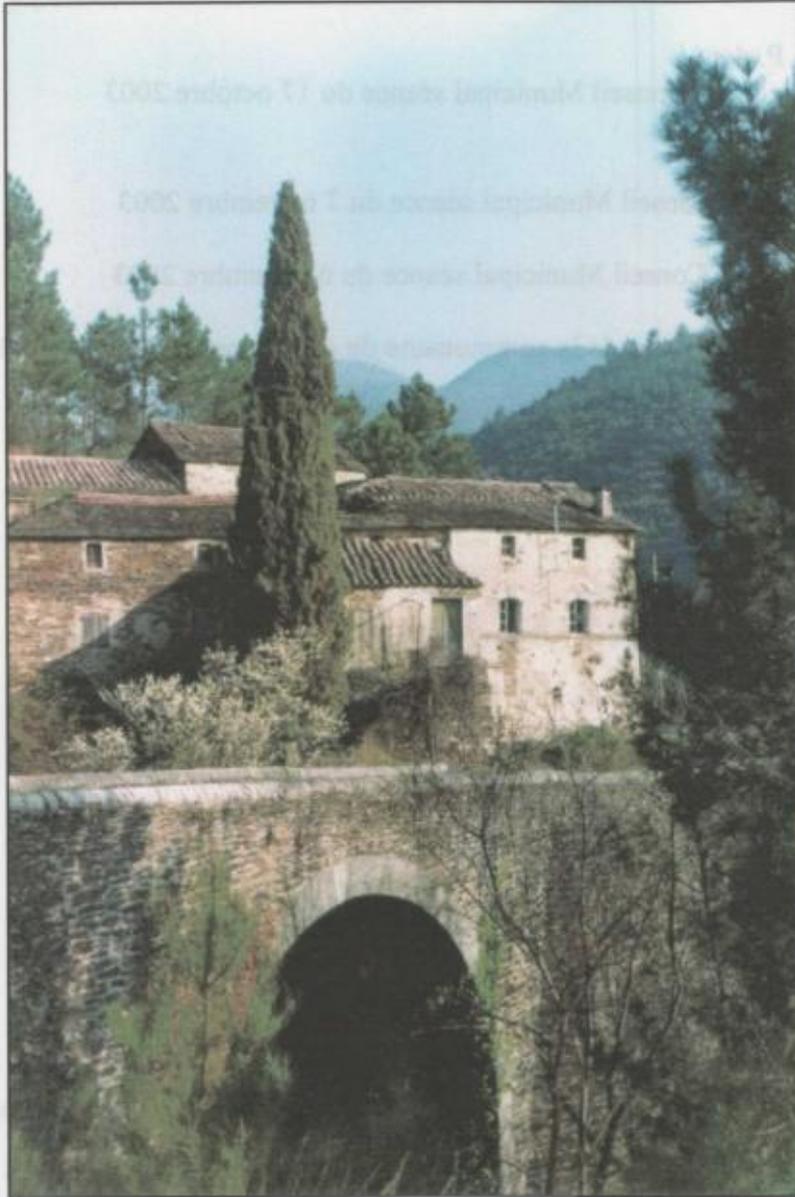


# MALBOSC



*Gournier aux environs de 1967*

**JANVIER** **2004**

Janvier 2004

- P. 1: Le mot de Mme le Maire
- P. 2: Conseil Municipal séance du 5 juillet 2003
- P. 3: Conseil Municipal séance du 22 août 2003
- P. 4: }  
P. 5: } Conseil Municipal séance du 17 octobre 2003
- P. 6: Conseil Municipal séance du 7 novembre 2003
- P. 7: Conseil Municipal séance du 6 décembre 2003
- P. 8: Le mot de la communauté de communes du Pays de Jalès
- P. 9: SICTOBA
- P. 10: }  
P. 11: } Denouzavou—la page des enfants de l'école
- P. 12: Etat-Civil / Dons / le ministère de la fonction publique
- P. 13: CCAS
- P. 14: A Malbosc le courant passe bien
- P. 15: Info Energies
- P. 16: Obligation de signaler les chantiers forestiers
- P. 17: C'est la chenille qui redémarre
- P. 18: }  
P. 19: } 1/4 de la forêt privée de Rhône-Alpes est méditerranéenne
- P. 20: }  
P. 21: } Petite histoire du cadastre
- P. 22: Sécheresse et Forêt
- P. 23: Préserver le monde souterrain

Mairie de MALBOSC

Ouverture au public

Lundi:

9 h - 12 h / 14 h - 17 h

Jedi:

14 h - 17 h

Samedi:

9 h - 12 h

Tél / Fax: 04 75 36 90 40

Email:

mairie.malbosc@wanadoo.fr

Tous les abonnés au service d'eau potable n'ont pas encore renvoyé leur contrat d'abonnement signé.  
Merci à eux de le faire rapidement.

Janvier 2004

Chers Administrés,

Ce bulletin ouvre l'année 2004, je vais donc sacrifier à la tradition en vous offrant mes vœux sincères. Que cette nouvelle année vous apporte le bonheur et la santé, l'apaisement pour ceux qui ont été touchés par le malheur, qu'elle donne au Monde de la Paix tant souhaitée que la solidarité et l'amour du prochain ne soient pas que des mots ... lorsqu'on voit ce déchaînement de violences et de catastrophes en tout genre on peut se demander si la terre tourne rond!

Pourtant, la vie continue avec ses tracasseries qui paraissent bien anodines: des arbres marqués en rouge le long des voies communales font polémique alors qu'ils sont destinés à alerter le propriétaire parce que l'arbre risque de tomber sur un fil électrique ou bien, parce qu'il est à moins de 2 m de la chaussée et la détériore ... Bien plus important est le défaut de débroussaillage à moins de 50 m des habitations. Que dire des dépôts de ferraille au cœur même d'un hameau ou en sortie de village? C'est une véritable atteinte à l'environnement passible d'une contravention. On peut assurer l'élimination d'office au frais des responsables même sur des terrains privés. Le Parc Naturel Régional a un rôle de sensibilisation et d'incitation pour résorber ces points noirs paysagers. Un programme d'élimination des épaves de véhicules va être mis en œuvre par le PNR, vous serez informés de la marche à suivre.

« Les encombrants » ont disparu du bord des routes, il faut maintenant éradiquer les carcasses de véhicules qui défigurent nos paysages.

Encore plus préoccupant est le manque de protection contre l'incendie de toute une partie de la commune. Le déclassement de la piste de Fabre à La Cham a été un coup dur. Une étude existe pour sa réhabilitation et sa sortie sur le Gard par Bonnevaux et Malons mais la DDAF souhaite qu'on régularise administrativement les pistes existantes d'Abeau et Chabannes avant de se lancer dans les travaux pour une « nouvelle » piste! Ainsi nous ferons de la paperasse: retrouver tous les propriétaires, obtenir une servitude de passage, faire mesurer par un géomètre-expert, établir des actes administratifs bref, un travail énorme qui certes pourrait être subventionné mais pendant ce temps toute la partie Nord-Est de la commune peut brûler, à la DDAF on s'en f... Il me semble plus urgent de réhabiliter la piste Fabre/La Cham que de faire des kilos de papiers!

A propos de réhabilitation, il y a la ruine de Gournier ... une première estimation des travaux donne le vertige! Nous allons chercher les financements possibles et envisager le gros œuvre afin de sauver ce bâtiment qui fait partie du patrimoine de la commune. En cette année 2003 écoulée, les travaux se sont poursuivis. Le gros œuvre du bâtiment étant terminé il faut penser à l'aménagement de la bibliothèque et de la salle de lecture à l'étage mais aussi à l'extension de la Mairie avec le bureau pour l'employée de « l'eau et de l'assainissement ». Nous en profiterons pour installer le chauffage dans l'immeuble.

Les travaux d'AEP concernant la source d'Anfès (Chabannes) se feront dès que l'expropriation du propriétaire qui ne signe pas la promesse de vente, sera prononcée. Le dossier est prêt, les subventions accordées...

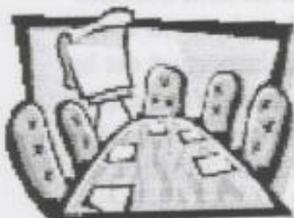
La route de Malbosquet attend les beaux jours, pour recevoir un revêtement indispensable... nous ferons également la route de Sabuscles côté Derbousset. Pour celle du Mas nous attendrons que les travaux de réfection des maisons soient terminés ... car la voirie souffre des passages de camions surchargés!

L'enfouissement des réseaux (2ème tranche) se fera dans les prochains mois car France Télécom a tardé pour fournir devis et plans. La dernière subvention est à l'examen du syndicat des Énergies. Il faut savoir attendre, entre le projet et sa réalisation il faut compter environ deux ans et cela est insupportable! Les délais se trouvent allongés du fait de la mise en concurrence obligatoire même pour le bureau d'études. Il est loin le temps où DDAF et DDE avait la maîtrise d'œuvre, il n'y avait qu'à demander! Le système est en train d'évoluer je crains que cela ne simplifie pas la gestion des communes.

Votre Maire  
Alice ICARD

5 juillet 2003  
20H30

# COMPTES RENDUS DE SEANCES



**PRESENTS:** tous les conseillers en exercice, sauf Andrée NADAL, excusée et Maria Sanz qui donne pouvoir à Alice ICARD.

## Election des adjoints

Mme le Maire lit au conseil la lettre du Sous-Préfet de Largentière. A l'unanimité, le conseil décide de ne pas provoquer d'élection municipale partielle.

- Election du 1er adjoint.

Candidat: Jean-Michel Tilly

Présents: 8

Votants: 9 (dont 1 procuration)

Exprimés: 8

Blanc: 1

Jean-Michel Tilly obtient 8 voix.

Il est déclaré élu 1er adjoint.

- Election du 2ème adjoint.

Candidat: Marcel Jules.

Présents: 8

Votants: 9 (dont 1 procuration)

Exprimés: 8

Blanc: 1

Marcel Jules obtient 8 voix.

Il est déclaré élu 2ème adjoint.

## Branchement AEP

En application de l'article L.332.15 du Code de l'Urbanisme, la commune peut facturer le montant des travaux effectués pour l'adduction d'eau potable de la conduite principale au compteur. En conséquence, les dix nouveaux abonnés recevront une facture détaillée établie sur la base des prix unitaires appliqués par l'entreprise à la commune.

A l'unanimité, le conseil est d'accord.

## Comité de défense et de promotion de la santé dans le bassin alésien.

Le comité de défense et de promotion de

la santé dans le bassin alésien, Basse-Ardèche-Basse Lozère, nous fait part d'une lettre ouverte au Président de la République et au ministre de la Santé relative au financement du nouvel hôpital d'Alès.

Le conseil décide à l'unanimité de voter une motion de soutien à ce projet, la commune étant, vu la proximité d'Alès, partie prenante.

## Zone à risque d'exposition au plomb.

Mme le Maire informe le conseil que le projet d'arrêté du Préfet déclarant l'ensemble du département de l'Ardèche zone à risque d'exposition au plomb sera soumis à l'avis du conseil départemental d'Hygiène le 10 juillet 2003. Un courrier sera adressé au CDH indiquant que dans la commune les adductions d'eau potable communales ne comportent pas de canalisations au plomb, mais que les immeubles ont été construits dans leur majorité avant 1948. Les habitants sont informés (cf Bulletin Municipal n°86).

## Inventaire départemental des mouvements de terrain

Le BRGM nous informe qu'il procède à un inventaire départemental des mouvements de terrain et des cavités souterraines (hors mines) dans le département de l'Ardèche. Nous devons indiquer sur une carte les endroits précis. A notre connaissance, il n'y a pas eu de mouvements de terrain importants, les cavités connues sont les anciennes galeries de mines (antimoine) déjà mentionnées.

- Election des adjoints.
- Branchement AEP
- Défense et promotion de la santé dans le bassin alésien.
- Zone à risque d'exposition au plomb
- Inventaire départemental des mouvements de terrain

22 août 2003

PRESENTS: tous les conseillers.

Attribution du marché pour l'amélioration de la voie de Malbosquet et déplacement du carrefour avec la RD 216.

Mme le Maire expose au conseil municipal que les travaux de voirie communale ont fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence. La commission d'appel d'offres après ouverture des plis et analyse des offres a décidé de retenir celle présentée par l'entreprise SARL REYNOUARD Frères à Champrenard 07120 Labeaume, entreprise présentant le tarif le moins élevé et le délai le plus court, pour un montant de 60392,82 € HT soit 72229,81 € TTC.

Le conseil municipal approuve le montant du marché, attribué à l'entreprise SARL Reynouard Frères, accepte l'entreprise Laupie pour sous-traitant, et charge Mme le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Cession des ouvrages AEP de Patrigalet à Monsieur PENA Michel

En raison de l'interconnexion d'eau potable Aubrias-Chef lieu, les ouvrages AEP de Patrigalet sont devenus inutiles à la commune. Le propriétaire du terrain, Monsieur PENA Michel étant intéressé par l'acquisition des dits ouvrages, il convenait d'étudier le prix de cession. En 1978, les investissements pour l'adduction d'eau potable étaient de 254 763 francs. La cession des ouvrages intéressant Mr Pena représentait 47088 francs. L'amortissement se fait sur 40 ans. Il reste 15 années à amortir, soit 17 658 francs (2692 €).

Après discussion, Mr PENA est d'accord pour acquitter la somme de 2692 € à verser à la caisse du receveur municipal afin d'acquiescer les ouvrages AEP de Patrigalet.

Le conseil municipal charge Mme le Maire de procéder aux formalités afin de réaliser la vente.

Achat de terrain pour le réservoir d'Aubrias

Mme le Maire expose au conseil la nécessité pour la commune de se rendre propriétaire du terrain sur lequel est construit le réservoir d'eau potable d'Aubrias, ainsi que son périmètre de protection, ce qui représente une superficie d'environ 900 m<sup>2</sup>.

Ce terrain appartient à Mr PENA et ce dernier accepte de le céder à la commune moyennant la somme de 1€ symbolique.

Une servitude de passage sera accordée à la commune pour emprunter le chemin d'accès, charge à elle d'entretenir le dit chemin.

Les frais de géomètre seront à la charge de la mairie.

Mme le Maire est chargée d'établir le dossier pour réaliser cette acquisition.

Délégation au premier adjoint pour signer les actes en la forme administrative.

Mme le Maire rappelle au conseil la possibilité de rédiger des actes en la forme administrative dans le cas d'achats de biens par la commune. Cette délégation étant précédemment accordée à Mme HOURS Elisabeth, démissionnaire du poste d'adjoint, il convient d'annuler la précédente délibération et de donner délégation à Monsieur TILLY Jean-Michel, 1er adjoint, pour la signature des actes en la forme administrative.

Retrait de la commune de PIED DE BORNE du SICTOBA.

La commune de Pied de Borne (48) a présenté une demande de retrait du SICTOBA. Elle souhaite confier sa compétence traitement au SIVU des Lichères et participer au schéma départemental du traitement des ordures ménagères de la Lozère.

Elle accepte de verser la somme de 1 6503,90€ qui lui est proposée en tant que droit de retrait du SICTOBA.

Le conseil municipal de Malbosc décide d'accepter le retrait de la commune de Pied de Borne du SICTOBA.

Demande de subvention auprès du SDE 07

Mme le Maire est chargée d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour demander les aides prévues par le SDE 07 dans le cadre de la dissimulation des réseaux de France-Télécom. (en attente du devis).

Soumission de certaines parcelles de Gournier au régime forestier

Le conseil municipal souhaite soumettre diverses parcelles communales sises à Gournier au régime forestier. Ces parcelles seraient gérées par l'ONF. Une étude conduite par le CAUE permettrait de créer des aménagements pour que le public puisse y accéder.

Demande de subvention complémentaire pour étude paysagère

Le bureau d'études chargé de l'élaboration de la carte communale, estimant que les enjeux paysagers méritent d'être pris en compte, souhaiterait faire réaliser une étude paysagère en lieu et place de l'approche



- Attribution marché—route de Malbosquet
- Cession ouvrages AEP
- Achat terrain
- Délégation au 1er adjoint
- Retrait commune Pied de Borne du SICTOBA
- Demande subvention SDE 07
- Gournier
- Demande subvention pour étude paysagère

PRESENTS: tous les conseillers en exercice.

22 août 2003

(Suite)



paysagère initialement prévue. Pour ce faire, le bureau réclame un supplément de 4600,00€ HT.

Mme le Maire est chargée de faire une demande de subvention complémentaire pour ce financement auprès du Conseil Général de l'Ardèche. L'étude paysagère se fera si la subvention est accordée.

#### Divers

L'arrêté préfectoral établissant l'adhésion de la commune de Malbosc à la Communauté de Communes du Pays de Jalès est paru.

La mise en conformité des installations d'éclairage public est proposée par le SDE 07. (Possibilité de subventions).

Une réunion concernant l'établissement de la carte communale est programmée en mairie le 5 septembre avec les différents services du Département et les conseillers.

Le SICOM a fait la demande pour connaître le nombre d'emplacements du camping municipal ainsi que le nombre de bungalows afin d'appliquer une taxation plus ajustée pour les ordures ménagères.

Un architecte représentant l'Association Saint-Jean Education à Abeau est chargée par cette dernière de faire une étude de faisabilité pour obtenir un permis de cons-

truire.

Suite à la réalisation à Abeau d'une construction en bois sans déclaration de travaux préalable par Monsieur Ferrier, et après rappel à l'ordre, DDE et SDIS informés, ce dernier s'engage à régulariser sa situation dès que son projet de création d'entreprise sera établi. Cette construction doit servir de modèle témoin.

Mme le Maire a adressé un courrier au vice-président du Conseil Général pour connaître les aides possibles pour réhabiliter la piste DFCI de Fabre à Lacham. Les autorisations de passage ont été signées par les différents propriétaires concernés, mais ces autorisations doivent être validées par un géomètre-expert et donner lieu à un acte administratif.

Suite à la demande des parents d'élèves de transférer la cantine dans la salle des fêtes, le conseil n'est pas favorable et propose d'aménager les locaux actuels. L'achat d'un buffet est à l'étude, ultérieurement des tables pour les enfants pourront être acquises.

Un conseiller demande de prendre les mesures nécessaires afin de pallier la divagation des chiens dans certain quartier de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Présents: Tous les conseillers en exercice

17 octobre 2003

20H30

#### Mise en conformité de l'éclairage public

Le syndicat départemental des énergies de l'Ardèche (SDE 07) a fait procéder à la vérification des installations d'éclairage sur l'ensemble de la commune. Certains travaux de mise en conformité hors contrat d'entretien sont à la charge de la commune mais il y a possibilité d'obtenir une subvention de 50 à 60 % HT. Deux devis ont été présentés:

SNEF pour un montant de 6736,46 € HT.

Delta-électricité pour un montant de 7593,35 € HT.

Il s'agit du remplacement des 9 coffrets anciens à l'origine de l'installation.

A l'unanimité le conseil retient le devis SNEF et charge mme le Maire de demander une subvention au SDE 07.

#### Approbation des nouveaux statuts de la communauté de communes Pays de Jalès.

L'adhésion de la commune à la communauté de communes Pays de Jalès nécessite un changement des statuts.

- Le bureau comprend désormais un Président, 3 Vice-Présidents et 3 membres. Le reste est inchangé.

## Conseil Municipal

17 octobre 2003  
(Suite)



- Mise en conformité de l'éclairage public
- Nouveaux statuts communauté de communes
- Eclairage public 2ème tranche
- Micro-centrale
- Piscine intercommunale
- Ruine de Gournier
- Piste DFCI
- Commission environnement PNR
- Tri sélectif
- Panneaux d'information
- Ecole

- La compétence facultative de l'article 3 des statuts de la communauté de communes Pays de Jalès devient « actions en faveur de la petite enfance et des jeunes » par l'ajout de « gestion du centre de loisirs sans hébergement situé sur la commune de Saint Paul le Jeune ».

Le reste est inchangé.

Approbation par l'ensemble du conseil municipal. Ce centre fonctionnera à partir de janvier 2004. Un budget prévisionnel pour 2004 sera mis en place.

#### Eclairage public deuxième tranche coordonné avec l'enfouissement du réseau EDF/France Télécom

Un devis pour cette tranche a été établi par Delta-électricité qui est chargé par le SDE 07 des travaux d'enfouissement des réseaux EDF/France Télécom. Le montant est de 10394,58 € HT, il comprend les travaux de génie civil, fourniture de candélabres. Le syndicat des énergies subventionne cette réalisation à 50%. Ainsi l'éclairage sera prolongé jusqu'à l'école et la salle des fêtes, les poteaux en béton disparaîtront du paysage.

Le conseil accepte à l'unanimité et souhaite qu'une subvention soit demandée au SDE 07. Cette délibération annule et remplace celle du 19 janvier 2001.

#### Micro-centrale du barrage de Sénéchas

Le Maire de Sénéchas nous transmet la copie du décret n°99-1138 du 27.12.1999 interdisant la création de nouvelles entreprises hydrauliques sur le cours d'eau de la Cèze en amont de la confluence avec la Ganière; sans commentaires!

#### Piscine intercommunale

Le syndicat mixte de l'Ardèche méridionale nous adresse le dossier de présentation de la piscine couverte intercommunale. Nous devons délibérer avant le 15 novembre. Cette réalisation intéresse 5 cantons soit 31000 habitants. L'accès gratuit à la piscine, la mutualisation des transports pour les scolaires sont les options choisies. Un tel équipement profitera bien sûr, à toutes les tranches de la population permanente de l'Ardèche Méridionale. Il en coûtera aux communes 8 € par habitant et par an (valeur 2003) si 25 000 habitants et 70 % de subvention sont obtenues. Le conseil souhaite réfléchir avant de s'engager. Des informations complémentaires seront demandées au SMAM sur un retrait possible et dans quelles conditions si l'école ferait.

#### Ruine de Gournier

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de l'Ardèche) nous a fait parvenir l'étude de faisabilité. Cela représente environ 480 m<sup>2</sup> à aménager dont salles d'accueil 140 m<sup>2</sup> et 5 gîtes pour un coût estimé à 480 000€ HT auxquels s'ajoutent les honoraires d'architecte et du bureau d'études.

Dans un premier temps, il faut savoir à quelles aides on peut prétendre, nous déciderons ensuite des travaux envisageables. Le CAUE souhaite une convention de mission d'accompagnement du maître d'ouvrage pour un montant de 1630 €, cela demande réflexion.

#### Piste DFCI Fabre/La Cham

En réponse à une demande formulée en août 2003, le vice-président du conseil général me fait

connaître que le département participe actuellement au financement DFCI à parité avec l'État dans le cadre de la conservation de la forêt méditerranéenne 40 % chacun soit 80 % au total du montant des travaux HT.

Peuvent également être subventionnés les coûts du bornage et d'études nécessaires pour la création de ces équipements. L'opportunité de la création (ou remise aux normes dans notre cas) est soumise à l'avis des services compétents (DDAF et SDIS). Nous attendrons donc l'avis de la DDAF mais d'ores et déjà le conseil souhaite à l'unanimité que cette piste soit remise aux normes.

#### Commission environnement du PNR des Monts d'Ardèche

Après un inventaire des épaves de véhicules qui fleurissent un peu partout sur la commune, le PNR va envisager une action qui consistera à enlever ces épaves gratuitement. Les modalités vous seront transmises prochainement.

#### Tri sélectif poubelles jaunes

Globalement le tri sélectif fonctionne bien mais il manque des containers. Le SICTOBA se propose de revoir l'étude du ramassage qui pose problèmes.

#### Panneaux d'information

Des panneaux d'affichage existent dans les hameaux principaux. Pour être efficace il faudrait poser des panneaux protégés, il en coûterait à la commune environ 300 € par panneau (le modèle le plus simple). Pour équiper tous les lieux-dits, cela représenterait une somme importante, nous verrons si le budget 2004 nous le permet.

En attendant, interrogez le conseiller municipal de votre secteur ou venez en mairie, nous sommes là pour vous informer.

#### Ecole

Rencontre de la commission scolaire avec l'instituteur, parents d'élèves, et assistante école maternelle.

- la réfection des toilettes est envisagée, le devis pour changer les portes va arriver. Nous inscrirons la dépense au budget.
- L'utilisation de la salle des fêtes pour y faire la cantine pose problèmes en raison du coût du chauffage. Le conseil n'est pas favorable, la salle des fêtes doit rester salle des fêtes, de même que la cantine actuelle doit rester seulement cantine.

Avec l'assistante maternelle nous allons étudier une réorganisation des locaux, de façon qu'ils soient plus fonctionnels.

Dans les bâtiments de la mairie, lorsque les travaux seront faits, la pièce attenante à la bibliothèque pourra recevoir les enfants de l'école pour y prendre leur repas mais cela c'est pour la prochaine rentrée...

23h45 l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Tous les conseillers en exercice sont présents, sauf Mme Elisabeth HOURS, absente excusée qui donne procuration à Mme Alice ICARD.

7 novembre 2003  
20H30

Approbation du compte-rendu de la séance du 17 octobre 2003.

Mme Bernadette Fillon donne lecture du compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal.

Avenant n°1 au marché « travaux interconnexion Aubrias-Chef lieu ».

Mme le Maire rappelle aux conseillers que dans le cadre du projet d'alimentation en eau potable, interconnexion Aubrias-Chef lieu, un marché sur appel d'offres ouvert a été passé entre la commune de Malbosc et l'entreprise FAURIE SA de St Agrève. Des travaux supplémentaires ont été nécessaires suite à une augmentation du volume des travaux (longueur des canalisations augmentée suite à un changement de tracé) (pose de canalisations au hameau de Fourniels).

Le montant des travaux supplémentaires a été estimé à 83 545,22 € HT.

La commission d'ouverture des plis a donné un avis favorable à la passation d'un avenant pour réaliser ces travaux supplémentaires, pour le montant estimé, à l'entreprise Faurie SA, titulaire du marché; la DDAF vu son rapport de présentation retient la proposition de l'entreprise Faurie SA. Le conseil municipal approuve et autorise Mme le Maire à signer l'avenant s'élevant à 83545,22 € HT, portant le nouveau montant du marché à 246 545,22 € HT.

Participation au projet de piscine couverte intercommunale de l'Ardèche Méridionale.

Mme le Maire rappelle aux conseillers le projet de piscine couverte intercommunale initié par le Syndicat Mixte de l'Ardèche Méridionale dans le cadre du Contrat Global de Développement. Ce projet vise à pallier l'absence de piscine couverte publique et à satisfaire la demande de la population pour un équipement nautique sport/loisirs et répondre aux objectifs pédagogiques pour les scolaires. Le site d'implantation retenu est sur la commune de LABLACHERIE. Le transport et l'accès seront gratuits pour les scolaires des écoles primaires des communes de la maîtrise d'ouvrage. Ce coût sera inclus dans le calcul des contributions communales. La simulation financière évalue ces dernières à environ 8 € par an et par habitant, sur une base de 25000 habitants et en obtenant 70 % de subvention. Le conseil municipal avec 7 voix « pour » (mesdames Icard, Bobenrieth, Fillon, Hours, Nadal, Sanz et monsieur Tilly) et 3 voix « contre » (messieurs Agniel, Chamboredon et Jules) décide de participer à la poursuite de la réalisation de la piscine couverte intercommunale de l'Ardèche Méridionale, de s'engager à participer à hau-

teur de 8 € maximum par an et par habitant pour toutes les charges (emprunt, fonctionnement, transports scolaires), et d'adhérer à la structure intercommunale maître d'ouvrage de la piscine couverte. En outre, le conseil municipal envisage d'instaurer une taxe de séjour qui financerait en grande partie la contribution communale pour la participation à la piscine.

Signature de la convention pour l'ATESAT.

Compte-tenu des nouvelles modalités d'Assistance Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire, il convient de signer un projet de convention avec la Direction Départementale de l'Équipement de l'Ardèche. Il s'agit de la création d'un service public permettant aux collectivités répondant aux critères définis par la loi du 11/12/2001 et par décret du 27/09/2002 de bénéficier d'une assistance dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat en raison de l'insuffisance de leurs moyens financiers et humains. Le conseil municipal prend une délibération afin de bénéficier de l'ATESAT, pour un coût annuel de 105,72 €.

Virements de crédits M49.

Les crédits prévus à certains chapitres du budget de la M49 pour l'exercice 2003 étant insuffisants, le conseil municipal prend une délibération afin de diminuer certains crédits alloués et les affecter en augmentation sur les crédits déficitaires.

Divers.

**Débroussailleuse:** suite à la panne d'une débroussailleuse, la réparation étant aussi onéreuse qu'une nouvelle machine, il conviendra de prévoir au budget 2004 le remplacement.

**Camping municipal:** le gérant du camping a fait son compte-rendu. Le chiffre d'affaires 2003 s'élève à 22545 € ce qui fait un loyer à verser à la commune d'un montant de 4938,48 €.

**SICTOBA:** compte-rendu de la réunion du comité syndical du 01/10/03. Décision modificative budgétaire, aménagement du casier 4 et création du casier 5, modification du projet PIED, création de deux emplois de gardien de déchetterie et d'un emploi de rédacteur administratif, appel d'offres pour le traitement des Déchets Ménagers Spéciaux, désignation des membres du jury de concours pour les marchés de maîtrise d'œuvre, opération dans les collèges de Ruoms et Joyeuse sur le thème des déchets et du tri sélectif.



- Approbation compte-rendu du 17/10/03.
- Avenant n°1 marché interconnexion.
- Participation au projet de piscine couverte
- Convention ATESAT
- Virement de crédits M.49

7 novembre 2003  
suite

**PNR:** compte-rendu du comité syndical du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche du 21/10/03. Projet de convention d'articulation entre le Parc et le futur Pays Ardèche Méridionale. Hausse des dégâts provoqués par les sangliers: le Parc n'a aucune compétence ni pouvoir de police mais participe à un travail avec l'Etat et la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ardèche. Création d'une commission de réflexion concernant le projet d'implantation d'éoliennes.

**Communauté de communes du Pays de Jalès:** parution du calendrier des manifestations culturelles pour les mois de novembre et décembre. (voir affiches).

Délibération pour fixer un prix forfaitaire pour le changement d'un compteur d'eau potable à 50 €.

Tous les conseillers en exercice sont présents, sauf Mme Andrée Nadal, absente excusée.

#### Travaux urgents route de Chabannes VC n°5.

A la suite des fortes pluies de cette fin de novembre un mur de soutènement s'est écroulé sur la VC n°5. La DDE estime les travaux à 4133 € hors taxes. Un arrêté a été pris pour limiter le tonnage des véhicules à 3T5, les panneaux ont été posés. Le conseil Général sera sollicité pour une subvention dans le cadre des travaux urgents. Le conseil donne mandat à Mme le Maire pour mener à bien ce dossier.

#### Indemnité de l'Inspecteur de Trésor pour 2003.

Les indemnités de conseil au receveur pour 2003 ont été calculées pour les différents budgets, elles s'élèvent à 308 € auxquelles s'ajoutent les charges: 29 € soit 337 € à inscrire en dépenses.

#### Charte de développement du Pays de l'Ardèche Méridionale.

Chaque conseiller étant destinataire de la synthèse de la charte, le débat a pu s'engager. Il est bien précisé que le « pays » n'est ni une nouvelle collectivité locale, ni un échelon administratif supplémentaire, ni une circonscription électorale de plus, mais une structure qui permettra la programmation d'actions d'intérêts communs, la contractualisation avec les différents partenaires financiers, enfin le développement durable de l'Ardèche Méridionale. Espérons que nous récolterons quelques miettes!

Dans son ensemble, le conseil est favorable à la délibération à prendre par la Communauté de Communes du Pays de Jalès pour approuver la charte du Pays de l'Ardèche Méridionale. Cette charte est consultable en mairie.

#### Enfouissement du réseau France-Télécom.

Dans le cadre de la 2ème tranche au chef lieu et en coordination avec les travaux du SDE 07, il est prévu l'enfouissement du réseau France -Télécom. C'est avec un certain retard que France -Télécom a envoyé son plan et le devis établi par Delta Electricité. Le SDE 07 prend en compte 50% des travaux qui sont estimés à 9987,32€ HT. Ces travaux comprennent l'enfouissement du réseau France-Télécom à l'entrée du village plus le quartier de l'école et sur la RD 216 jusqu'au dessus du hameau du Mas. Le conseil donne son accord pour demander une subvention au Syndicat des Energies. Les futurs travaux du Syndicat concerneront le renforcement des

postes de Malbosquet et d'Abeau où des chutes de tension sont signalées. Ces travaux seront effectués sans participation de la commune.

#### Indemnité représentative de logement réservée aux instituteurs (IRL).

Les communes sont consultées préalablement à la fixation de l'indemnité pour l'année 2003 par la Préfecture. Plusieurs taux sont proposés pour la progression de l'IRL. Après délibération, le conseil se prononce à la majorité pour un taux de progression de 0%.

#### Adhésion partielle de la commune au SEBA (Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche)

Par délibération en date du 8 novembre 2002 le conseil avait souhaité l'adhésion de la commune au SEBA pour les quartiers de l'Habitarelle—La Loubatière—Abeau et Gournier. Un arrêté interpréfectoral ( interpréfectoral car Barjac, commune du Gard, est adhérente au SEBA) limite cette adhésion aux seuls quartiers de La Loubatière, l'Habitarelle et de Gournier.

#### Divers

La SAFER nous fait connaître la mise en vente de terrain dans le quartier du barrage. Se renseigner en mairie.

**Route de Malbosquet:** le technicien de la DDE et le 1er adjoint suivent le déroulement de l'opération. Les travaux ont été interrompus par les intempéries. Les murs de soutènement vont être construits, les virages améliorés pour une meilleure visibilité et les aires de croisement mises en place, mais la réfection de la chaussée devra attendre mars/avril, le sol détrempé ne permettrait pas du bon travail. La première facture sera payée avant le 15 décembre et un acompte de la subvention demandé.

**Micro-centrale:** le conseil demande qu'un courrier soit envoyé pour relancer le projet étant donné la tendance actuelle à la recherche de nouvelles énergies.

**Chemin de randonnée du pont de Malbosquet:** ce chemin a été fermé pour empêcher les quads ou motos de l'emprunter, c'est une erreur. On demandera à la brigade verte d'y

6 Décembre 2003  
20H30

- Travaux urgents
- Indemnité inspecteur du trésor
- Charte de développement
- Enfouissement réseau France-Télécom
- Indemnité de logement réservée aux instituteurs
- Adhésion partielle au SEBA

## 2003, une année , 2004 une année prometteuse....

L'année 2003 s'est révélée propice à la CDC (Communauté De Communes). En effet, la CDC a inauguré la ZA des Avelas ainsi que l'atelier relais de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie). Elle a élargi d'une part, son territoire par l'adhésion de la commune de Malbos, et d'autre part, ses statuts par l'adjonction de compétences en faveur de la petite enfance et des jeunes. De même, elle conduit une opération de prospection d'entreprises fructueuse.

### Le volet éducatif et social

Dans le cadre des Contrats Enfance et Temps Libre de la Caisse d'Allocations Familiales, la CDC développe des projets en faveur de la petite enfance et des jeunes.

#### Relais Assistantes Maternelles

En partenariat avec l'association ACALJ d'Aubenas, un Relais Assistant(e)s Maternelles a été mis en place depuis le mois d'octobre, tous les vendredis, avec des permanences (accueil, information auprès des parents et/ou des assistantes maternelles) et des animations collectives (espace de jeux, ouvert aux enfants accompagnés de leurs et/ou de leur assistante maternelle). Parents, venez nombreux! Contact 04 75 93 08 41.

#### Le Centre de Loisirs Sans Hébergement

Le C.L.S.H situé sur la commune de St Paul le Jeune sera intercommunal à compter du 1er janvier 2004. La CDC va développer la structure déjà existante en augmentant les journées d'accueil sur l'année. L'encadrement des enfants sera assuré par une directrice et deux animatrices permanentes.

#### L'atelier lecture

Il commencera le 6 janvier 2004 sur le thème de la nuit. Il se déroulera à la bibliothèque de Banne, de 10h30 à 12h, le mercredi, et accueillera les enfants de 6 à 12 ans.

### Le volet économique

Actuellement, la CDC est en relation avec plusieurs entreprises aux activités diverses (assainissement, paysagiste, menuiserie aluminium PVC bois, chevronnerie métallique, réparation mécanique...). Un bornage ainsi qu'une promesse de vente sont en train de se concrétiser pour deux entreprises.

La mise en place d'un CAT est toujours à l'étude par l'association Le Haut Vent ainsi que celle d'une Maison Familiale et Rurale par un comité de pilotage d'acteurs locaux. Ces deux projets nécessitent de longues et approfondies études de faisabilité.

Le projet de desserte de Haut Débit par « WIFI » est toujours d'actualité; des réunions d'information seront proposées début 2004.

### Le volet culturel

#### Lire en fête

Cette année, l'Association Animation Culture Loisirs/Bibliothèque Municipale de ST Paul le Jeune a organisé « Lire en fête » du 17 au 20 Octobre en partenariat avec la CDC sur le thème de « l'année en Algérie ». Cet événement culturel a reçu un vif succès.

#### Cinéma

Vu le succès du film projeté cet été au château de Banne, la CDC organisera des projections de film sur chacune des communes membres en partenariat avec l'association Grand Ecran d'Aubenas.

#### Informatisation des bibliothèques

La bibliothèque de Saint Paul le Jeune sera informatisée en début 2004.

Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année. Mes meilleurs vœux pour la réalisation de vos projets en 2004, et que la CDC continue son envol.

Jean-Claude DESCHANELS

## ETAT-CIVIL

### Naissance

Baptiste Rey / Manfredi à Lyon  
Le 3 Octobre 2003

### Mariages

- Estelle Bobenrieth et Laurent Boucher  
Le 19 juillet 2003
- Elisabeth Hours et Yves Azzolini  
Le 4 octobre 2003
- Agnès Bocca et Etienne Saimbault  
Le 18 Octobre 2003

### Décès

Léon Rouveyrol  
de Chambonas  
Le 2 Octobre 2003

Arnaud Le Gouge à Montpellier  
Le 2 Novembre 2003



## DONS

### A la Bibliothèque:

Mariage Estelle Bobenrieth et  
Laurent Boucher 100 €

### A l'école:

Mariage Elisabeth Hours et  
Yves Azzolini 100 €  
Salle des fêtes: Robert Chamboredon 50 €

### Au CCAS:

Georges et Suzy Hours 30 €  
Pierre Arnac 20 €  
Jean Allègre 30 €  
Roland Garnier 50 €  
Anonyme 60 €



MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT  
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Chère madame, cher monsieur,

La région Rhône Alpes a été choisie pour porter à titre expérimental le lancement du « numéro unique » en raison de sa forte démographie et de sa diversité géographique et économique. En cas de succès cette expérience sera généralisée à l'ensemble du territoire national.

Dès le 18 novembre tous nos citoyens régionaux pourront utiliser « Allo service public » pour toutes leurs demandes de renseignement administratif.

Un numéro unique à 4 chiffres, facilement mémorisable: le **39 39** sera ainsi accessible **du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 14h**, au tarif de 0,12 € la minute à partir de postes fixes.

Le fonctionnement de ce service repose sur:

- un numéro simple,

- un décroché en moins de 3 sonneries et une réponse en moins de 3 minutes pour orienter l'utilisateur et répondre à des demandes élémentaires concernant tout renseignement administratif,

**Les renseignements donnés concernant tous les domaines d'intervention du service public et permettront aux usagers comme aux fonctionnaires de l'État ou des collectivités locales de gagner du temps.**

Nous comptons aujourd'hui sur votre aide pour diffuser les cartes qui vous sont remises et apposer les affichettes de telle sorte qu'elles soient le plus largement portées à la connaissance du public.

Par ailleurs une campagne d'information dans la presse écrite et radiophonique démarrera à partir du 18 novembre 2003.

Comptant sur votre aimable collaboration pour le plein succès de cette opération de simplification du service public nous vous remercions par avance de votre aide.

# DENOUZAVOUZAVECNOVOEUX

**Je suis un animal.**

**Si l'on prend les lettres de mon nom, on trouve ma maison qui suis-je?**

**Mon premier est un poisson.**

**Mon second est un arbre fruitier.**

**Deux pommes de terre vont à la plage.**

**L'une d'elle dit à sa copine:**

**"Le soleil va nous griller ...**

**- Oh, chips alors !"**

**Elles devaient avoir la frite...**

**Un canard a très chaud. Il décide d'aller se baigner.**

**Arrivé au bord de l'eau, il voit un panneau d'interdiction de baignade.**

**Va-t-il, qu'en même se baigner ?**

**Merci à Elizabeth Hours et à son mari pour le cadeau qu'ils nous ont fait à l'occasion de leur mariage. Avec tous nos voeux.**



**Merci au c.c.a.s pour le cadeau de Noël et bonne année**



La mère de la petite Solana dit à sa fille qui est un peu espiègle :

“Ce soir on va manger chez tatie Gaïa. Je te demanderai de bien te tenir chez elle !

- Pourquoi, ça glisse tant que ça dans sa maison ?”

Je ne sais pas si je préférerais me faire soigner à Pau pour une maladie de foie ou alors à Foix pour une maladie de peau ?

Comment fait un éléphant pour traverser une rivière?

Pourquoi les petites souris aiment bien être enroutées?

Le vilain petit canard aux autres canetons:

“Quand vous aurez fini de vous moquer de moi, faites-moi cygne ! ...”

**Modeste**  
**Abri**  
**Loin du**  
**Bruit**  
**On vit**  
**Sereins**  
**Calmes, ici ...**



Un jour, dans un asile, le directeur fait visiter son établissement à des journalistes :

“ Au rez de chaussée, vous avez les malades atteints de folie douce. Au premier les débiles légers. Au deuxième, les débiles moyens à surveiller de près. En dessus, les individus dangereux qu'il faut tenir enfermés...

Mais je parle, je parle...

Il existe un poisson perroquet...

mais quand est-ce qu'un perroquet se transforme en poisson?



reponses aux jeux:  
1) le chien et sa niche  
2) anchois-pommier  
(vainqueur à Marie gnân-gnân)  
3) Il ne va pas se gêner,  
un canard ne sachant pas lire  
4) il saute de nénuphar en nénuphar  
5) pour avoir un chat dans la gorge  
6) quand l'ara s'casse

## Information : Le point sur la collecte sélective

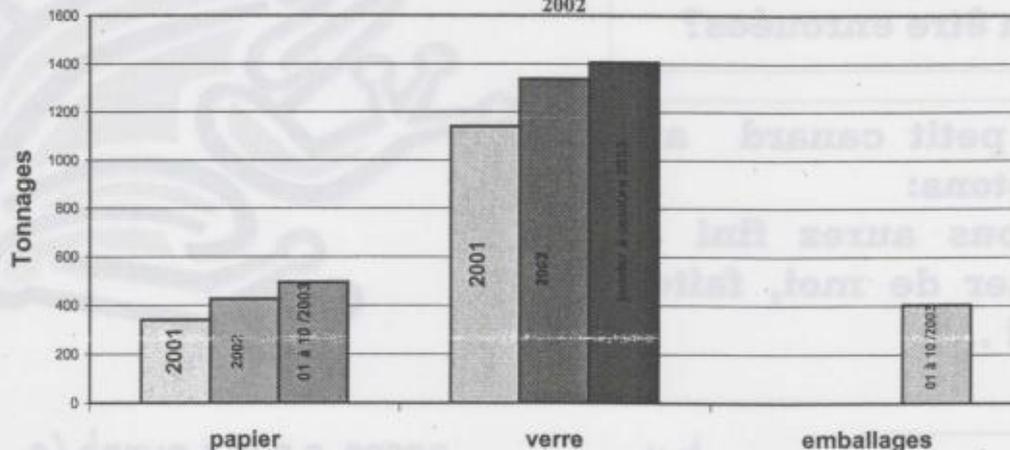
### Premier anniversaire du tri sélectif des emballages ménagers

Cela fait maintenant un an que le tri sélectif des emballages ménagers (bouteilles et flacons plastique, boîtes de conserve, boîtes de boissons, bidons et spray métalliques, boîtes en carton et briques alimentaires) a été mis en place sur l'ensemble du territoire du SICTOBA. C'est grâce à votre participation ainsi qu'à celle de la population touristique que plus de 400 tonnes d'emballages ont été collectées et recyclées au lieu d'être enfouies dans la décharge de Grospierres. Toutefois, on constate encore quelques erreurs dans le tri (pots de yaourts, blisters de jambon en plastique...). Il est important de bien respecter les consignes de tri afin de ne pas gêner le processus de recyclage. Afin de vous aider à bien trier, les animateurs du tri du SICTOBA répondent à vos interrogations :

*Le lundi et le mercredi de 15h à 19h  
N°Vert : 0800 12 15 03 (appel gratuit)*

**Conseil** : Pensez à écraser vos emballages, ça ne gêne pas le recyclage et permet un gain de place dans votre sac de précollecte et dans les bacs jaunes mis à votre disposition.

Résultats de la collecte sélective pour la période de janvier à octobre 2003 par rapport à 2001 et 2002



### Tri sélectif : un enjeu majeur

Après la mise en place du tri des emballages ménagers recyclables, du verre et des revues journaux-magazines, le SICTOBA a pour objectif de limiter encore les tonnages d'ordures ménagères, en valorisant les déchets organiques en compost.

Les déchets organiques représentent 30 % du poids de notre poubelle, une fois mis en décharge, ils sont générateurs de jus polluants (lixiviats) et parfois d'odeurs. Une expérience de compostage collectif est en cours sur les communes de Barjac et St Paul le Jeune. Au mois de novembre 2003 un essai de compostage individuel a été mis en place sur trois communes. Les résultats de ces deux expériences permettront d'établir un projet à l'échelle de l'ensemble des communes du SICTOBA.

Trier ses déchets, c'est préserver notre environnement et celui de nos enfants, en limitant la quantité d'espace gaspillé au stockage des déchets, en préservant nos ressources de matières premières

**Pour que la terre tourne rond,  
Trions**

## QUELQUES NOUVELLES DU CCAS

### Le Loto

Il a eu lieu le 16 novembre 2003 par un temps gris et pluvieux, un vrai temps de loto! L'affluence était moyenne car dans la région la concurrence est grande. L'ambiance était bonne: boissons chaudes, crêpes et oreillettes ont eu un beau succès. Le tirage de la tombola « gratuite » est toujours un grand moment... Il paraît que le loto du CCAS de Malbosc est un beau loto... de nombreux lots, de jolis paniers en osier font la joie des gagnants. Il y a bien sûr ceux qui ne gagnent rien qui s'en vont un peu déçus mais qui ont la satisfaction d'avoir fait une bonne action. Je veux ici, les remercier d'avoir participé. Merci à tous les généreux donateurs, merci aux bénévoles du CCAS qui ont organisé la tombola, préparé les lots, vendu beaucoup de billets. C'est grâce à eux que la recette a été bonne: j'ai versé à la Trésorerie 756 € auxquels s'ajoutent 100 € pour le Noël des enfants de l'école. Une belle journée!

La Présidente du CCAS



### Le repas traditionnel de fin d'année.

Nous avons choisi le 14 décembre pour cette réunion autour d'une bonne table.

La décoration, dans les tons de l'automne, élaborée par Anne et Maria a obtenu un beau succès, le sapin de Noël avait été dressé par Claudette.

Le repas copieux et délicieux à la fois a été apprécié par les 47 convives, les papillotes offertes par Gérard ont comblé les gourmands, l'animation de Chris' Dance était comme d'habitude à la hauteur de l'événement!

Comme chaque année, il y a des absents qui auront en compensation un petit colis de Noël, nous leur souhaitons une meilleure santé et espérons que l'an prochain ils seront avec nous.

C'était une belle journée, où on a eu plaisir à se retrouver, à évoquer des souvenirs et le champagne aidant à se laisser tenter par un tour de valse. Cette année il m'a semblé que les danseurs étaient moins nombreux... heureusement, les chanteurs accompagnés en sourdine par le pianiste ont participé à l'ambiance de fête et je les en remercie vivement.

Merci encore à tous ceux qui m'aident dans l'organisation de cette journée.



A l'an qué ven.

La Présidente du CCAS

## A Malbosc, le courant passe plutôt bien!



### Un temps de coupure divisé par 3,5 en 10 ans.

Dans le Gard et les départements limitrophes, fréquemment soumis à des phénomènes météorologiques violents, EDF s'attache tout particulièrement à délivrer une électricité de qualité, comprenant le moins de coupures possible et, quand cela se produit, les moins longues possible. Comment s'y prend-elle? Essentiellement en investissant régulièrement pour améliorer les réseaux électriques. Il s'agit principalement de remplacer les réseaux aériens par des réseaux souterrains, moins sensibles aux caprices de la météo. Mais aussi, EDF privilégie les systèmes de télécommande qui permettent de reprendre à distance l'alimentation des parties saines du réseau, lorsqu'un incident survient.

Toutes ces actions ont permis de diviser le temps moyen de coupure par an et par client dans le Gard de 3,5 en 10 ans: de 2 heures en 1992, le temps de coupure moyen est passé à 45 minutes en 2002.

### Des réseaux soumis à rude épreuve par la météo...

Pluies, vents violents, neige collante, mais aussi forte chaleur, constituent autant d'éléments éprouvants pour les réseaux électriques aériens et souterrains. Et ces six derniers mois ne les ont pas épargnés: tempête du 17 août, pluies torrentielles du 22 septembre et du 24 novembre, sans oublier la canicule mémorable de cet été qui a fortement endommagé les câbles souterrains! Ces intempéries ont le plus souvent une répercussion directe sur les coupures. Les réseaux aériens de Malbosc ont particulièrement souffert du vent violent les 3 et 4 janvier 2003, puis le 24 avril dernier, et cela s'est traduit par une coupure d'une heure le 3 et de deux heures le 4 janvier. Le 24 avril, la coupure a duré deux heures et demie. Autant d'évènements climatiques que l'on ne saurait plus qualifier d'exceptionnels tant leur fréquence s'intensifie...

Malbosc a aussi été impacté par des coupures dites « brèves », allant de quelques secondes à un maximum de 3 minutes. Qu'appelle-t-on coupures « brèves »? Celles dont vous vous apercevez le soir en rentrant chez vous parce que le radio-réveil ou le four à micro-ondes n'affichent plus l'heure et se sont mis en mode « clignotant »... Ces micro-coupures sont dues à des incidents intervenus sur les lignes mais qui ont pu être réparées à distance: en effet, dès l'apparition d'un défaut électrique, un automate programme une série de coupures qui permettent de détecter le défaut électrique et d'en éliminer ainsi 95% seuls, seuls 5 d'entre eux entraînant un déclenchement définitif et l'intervention des équipes de dépannage d'EDF.

### Lignes électriques et arbres ne font pas bon ménage!

A noter aussi la cohabitation malheureuse, en zones boisées, des arbres et des lignes électriques... souvent, en cas d'intempéries, des branches, voire même des arbres, tombent sur les lignes. D'où la nécessité de procéder régulièrement à l'élagage des arbres. Chacun doit veiller à ne pas laisser les branches des arbres de sa propriété s'étendre trop près des lignes électriques. Dans le Gard, près de 50% des incidents sur le réseau moyenne tension sont dus à des chutes d'arbres, au vent, à la neige, et, dans une moindre mesure, aux incendies et autres mouvements de terrain. A Malbosc, un arbre est tombé sur les lignes le 4 janvier 2003 à cause du vent, ce qui a provoqué une coupure de deux heures et demie.



#### **Les réseaux de Malbosc en chiffres...**

Réseau électrique:

31,1 Km de réseau aérien (basse et moyenne tension)

0,8 Km de réseau souterrain (basse et moyenne tension)

En cas de panne sur votre secteur:

N° appel dépannage (N° Azur, 7j/7 et 24h/24)

**0 810 003 503**

# INFO → ÉNERGIE

## EFFET DE SERRE, POLLUTION DE L'AIR ET CONSOMMATIONS D'ÉNERGIES: NOUS POUVONS TOUS AGIR!

### Le saviez-vous?

50 % des consommations d'énergies, en France, dépendent de nos actes quotidiens.

Les émissions de CO<sub>2</sub>, de particules et de gaz polluants sont directement liées à notre consommation d'énergie.

Ces émissions nuisent à la qualité de l'air et entraînent l'accroissement de l'effet de serre. La planète se réchauffe, provoquant des dérèglements climatiques.

En adoptant quelques réflexes simples ou en utilisant des équipements et des produits adaptés, vous contribuerez chaque jour à réduire ces émissions tout en diminuant vos dépenses énergétiques.

### Vous pouvez:

- Économiser au moins 20 % de carburant, en respectant les limitations de vitesse.
- Consommer 4 fois moins d'énergie, en utilisant des lampes basse consommation.
- Réduire votre facture de 7 %, en baissant la température de 1°C chez vous en hiver.
- Couvrir jusqu'à 70 % de vos besoins en vous équipant d'un chauffe-eau solaire.
- Économiser jusqu'à 30 % d'énergie en remplaçant votre vieille chaudière et jusqu'à 50 % en isolant votre habitation.
- Etc.

## VOUS VOULEZ RÉDUIRE VOS FACTURES EN MAÎTRISANT MIEUX VOS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIES ?

### Renseignez-vous!

Les spécialistes des espaces INFO ÉNERGIE répondent gratuitement à vos questions et vous conseillent sur:

- Les équipements de l'habitation,
- Le chauffage et l'eau chaude,
- L'isolation,
- Les voitures et les transports,
- Les énergies renouvelables.

Ils tiennent à votre disposition une documentation pratique pour vous aider à prendre les bonnes décisions.

Maison de la Nature et de l'Environnement  
21 rue Soubeyranne  
30100 Alès  
Tél: 04 66 52 78 42



# OBLIGATION DE SIGNALER LES CHANTIERS FORESTIERS

Le décret N° 2003-131 du 12 Février 2003 rend obligatoires la déclaration à l'administration et le signalement des chantiers forestiers.

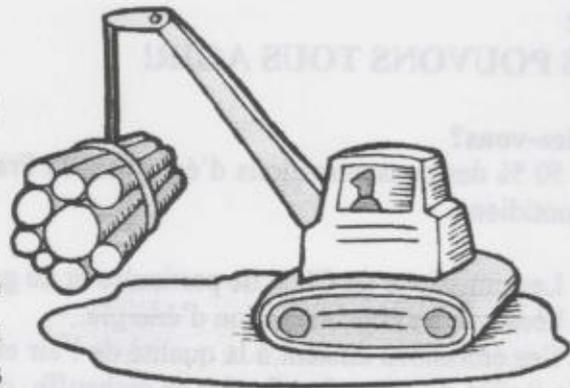
Les chantiers de coupe ou de débardage de plus de 50 m<sup>3</sup> et les travaux de plantation ou de sylviculture portant sur plus de 4 hectares doivent faire l'objet:

- D'une déclaration à l'inspection du travail en agriculture (à la DDAF), avec copie à la Mairie, envoyée 'en recommandé avec AR) ou remise (contre récépissé) avant les travaux, comportant le nom et l'adresse de l'entreprise, la situation précise des salariés occupés sur le chantier.

- De l'installation d'un panneau d'au moins 100 cm × 80 cm visible des voies d'accès au chantier et comportant les mêmes renseignements.

Cette obligation concerne les entreprises de travaux auxquelles les travaux sont commandés par le propriétaire, ou bien le propriétaire, s'il réalise lui-même les travaux, avec ou sans salarié.

La revue « Forêts de France », dans son N° de mai 2003, précise que notre fédération nationale a demandé que cette obligation ne concerne pas les propriétaires qui font eux-mêmes les travaux sans employer de main d'œuvre. On n'a pas de réponse sur ce point à ce jour.



**Bernard D'YVOIRE**  
**SYNDICAT DES Propriétaires Forestiers. 07/26**

## C'EST LA CHENILLE QUI REDEMARRE

Parmi les insectes qui ont le don de nous angoisser, la chenille processionnaire du pin occupe une place de choix dans nos régions méridionales.



Certes, elle possède un nom à faire frémir les plus xénophobes d'entre nous: *Thaumetopoea pityocampa*, certes elle est poilue, à l'époque où les body-builders exhibent des corps glabres, et pourtant, devenue adulte, telle cendrillon avant minuit, elle se transforme en un petit papillon gris blanc de 2 à 3 cm d'envergure.

Alors qu'en est-il exactement de ce lépidoptère très rarement dangereux mais qui mange les aiguilles des pins et des cèdres?

Les femelles adultes pondent vers le mois de juillet un amas d'œufs engainant les aiguilles. Puis au bout de 1 à 3 mois, les jeunes chenilles éclosent et commencent à consommer le feuillage des résineux.

Leur activité se déroulant la nuit, leur présence n'est trahie que par l'apparition de nids soyeux blancs, éphémères tout d'abord car abandonnés au gré des déplacements.

Dans le courant d'octobre en général, elles construisent progressivement le nid d'hiver, plus volumineux et dense; afin de capter au mieux la lumière et la chaleur, il est souvent situé dans la partie haute de l'arbre ou sur la face ensoleillée d'une parcelle replantée.

De ce fait, les arbres isolés (dans les jardins par exemple) constituent des lieux de nidification privilégiés. L'hiver est donc la période des bons repas nocturnes.

Au début du printemps, les survivantes quittent les nids en une longue procession et vont s'enfouir dans le sol afin de se transformer en chrysalide, puis beaucoup plus tard, en papillon.

Cet insecte peut poser deux problèmes:

- un affaiblissement de l'arbre hôte
- une urtication à l'égard de nombreux êtres vivants.

En consommant des aiguilles, les chenilles réduisent la surface foliaire de l'arbre et entraînent donc son affaiblissement. Mais les cas de mortalité sont exceptionnels pour les arbres installés dans des conditions écologiques adaptés.

Le problème urticant est lié à la présence de poils que les chenilles peuvent libérer pour décourager les prédateurs ou les intrus. Ils sont perturbateurs dès le 3ème stade larvaire. Très exceptionnellement ils déclenchent des allergies sévères, démangeaisons puis difficultés respiratoires ou cardiaques. Ils peuvent aussi poser des problèmes aux animaux domestiques.

La lutte contre cet insecte peut se réaliser mécaniquement, en éliminant au sécateur ou à l'échenilloir les nids actifs à la fin de l'automne: prendre des gants, éventuellement des lunettes de protection ou un masque, brûler les nids ainsi récoltés.

Lorsque des massifs entiers sont gravement attaqués, (ce qui n'arrive que de manière exceptionnelle) la lutte biologique peut être envisagée en pulvérisant par avion une préparation dans laquelle se trouve du bacille de thuringiensis. Celui-ci provoque la mortalité des chenilles sans pour autant polluer l'environnement.

Une particularité de cet insecte réside dans ses cycles de pullulation: environ tous les 6 ans, les populations explosent avant de se réduire sous l'effet des prédateurs, des maladies, du gel...

Bref, ce papillon fait partie de notre cadre de vie, il faut éviter d'aller chatouiller les chenilles à partir du mois de décembre, à moins d'apprécier les démangeaisons. Par ailleurs, les traitements insecticides pratiqués dès le mois de mai ne sont utiles que pour les marchands de produits car les nids sont vides!



Le Centre Régional de la Propriété Forestière Rhône-Alpes.

## UN QUART DE LA FORET PRIVEE DE RHONE-ALPES EST MEDITERRANEEENNE

### 300.000 ha de forêt méditerranéenne au sud de Rhône -Alpes

Couvrant près de 300.000 ha de forêt privée, la forêt méditerranéenne représente exactement 25 % de la surface appartenant à des propriétaires privés en Rhône-Alpes.

Cette forêt est bien sûr localisée dans le sud de la Région, occupant principalement les moitiés sud des départements de l'Ardèche et de la Drôme, débordant sur le Trèves en Isère, et remontant dans la plaine du Rhône au-delà de Valence et jusqu'au pied du Pilat dans la Loire.

Cette surface boisée très vaste pour la Région est considérée comme atypique et rarement appréciée par les instances comme une « vraie » forêt.

Pourtant ces massifs dont les caractéristiques sont moins affirmées que celles de forêts de Provence ou du Languedoc, représentent un poids énorme pour la gestion des espaces des secteurs concernés. A leur rythme, ils produisent du bois en quantité très importante et sous-valorisé à ce jour avec une récolte inférieure à 15 % de la production biologique.



### Une production massive de bois

Adaptées au climat à sécheresse marquée en été, et aux sols souvent superficiels, les essences principales que l'on rencontre au sud de l'Ardèche et de la Drôme sont:

- Les chênes méditerranéens (chêne vert et chêne pubescent) qui couvrent 120.000 ha et sont traités en taillis pour le bois de chauffage,
- Les pins sylvestres qui colonisent spontanément les surfaces abandonnées par l'agriculture et donnent des bois de trituration pour le papier généralement, ou parfois du bois de palette, comme les pins noirs et laricio introduits en reboisement. Ces pins couvrent aussi environ 12.000 ha.
- Les châtaigniers qui occupent plus de 35.000 ha, principalement en Ardèche où les vergers abandonnés évoluent vers le taillis ou la futaie, mais aussi dans les collines de la Drôme où ils sont traditionnellement traités en taillis pour les piquets et peuvent être transformés en futaie sur souches,
- Les pins maritimes, dont les 13.000 ha constituent essentiellement un massif homogène et continu au sud de l'Ardèche, dans le prolongement du Gard et qui ont une productivité de l'ordre de 10 m<sup>3</sup>/ha/an comparable à celle des fameuses forêts des landes de Gascogne.

Ces massifs sont aussi caractérisés par:

- Une mosaïque de stations dont certaines peuvent accueillir des essences nobles comme le frêne, le noyer, le cormier pour une production de bois de qualité
- La présence de zones à bonne production pour le douglas près d'Aubenas ou le mélèze dans le Diois ou les Baronnies.

Cette forêt de type méditerranéen doit donc être bien admise comme une forêt de production, souvent plus lente mais réelle.

## Une forêt à usages multiples

Simultanément, ici plus qu'ailleurs, du fait du revenu faible de la forêt d'une part, des conditions naturelles et des transformations sociales d'autre part, les autres enjeux de la gestion forestière prennent une importance toujours croissante.

Ainsi, le développement considérable et naturel des espaces boisés est-il un premier enjeu: dans certains cantons la surface forestière a doublé depuis la dernière guerre, suivant la déprise agricole, pour atteindre souvent les deux tiers du territoire. La gestion de ces espaces doit maintenant être placée au cœur des préoccupations locales afin à la fois de prévenir les risques d'incendie-catastrophe et de valoriser ces espaces d'un nouveau genre.

Pour cela l'entretien des parcelles par une sylviculture rustique et peu coûteuse est nécessaire; l'accès à l'ensemble des massifs par une desserte multi-fonctionnelle doit avant-tout être permis pour éviter d'aboutir à des « déserts verts » et permettre les récoltes possibles de bois. Ceci suppose une volonté locale forte associée à des financements publics adaptés.

Enfin une relation la plus étroite possible entre acteurs ruraux permet d'adopter des techniques de valorisation de ces massifs, en particulier par le pâturage sous forêts, la trufficulture, la taille de noyers à double fin (fruit et bois)...

Par ailleurs, la pression sociale se fait de plus en plus insistante sur ces forêts où le passant aime venir, parfois de loin, chercher l'ombre du soleil du midi. La randonnée, le VTT nécessitent toujours plus de balisage de sentiers sans que l'on s'inquiète de l'accord ni de la responsabilité des propriétaires concernés; le ramassage sauvage de champignons parfois pour la revente dans les grandes agglomérations ne laisse aucun revenu au détenteur du foncier; et même la chasse normalement laissée aux ACCA non seulement ne rapporte rien mais laisse beaucoup plus de grand gibier que ne peut en supporter la régénération forestière.

De plus, la pression exercée pour une exploitation forestière à la fois respectueuse du paysage et des espèces implique des surcoûts impenables dans ce contexte.



### Financer les fonctions sociales

Il est donc nécessaire pour prendre en compte l'ensemble des fonctions dans les forêts méditerranéennes de Rhône-Alpes, que des politiques volontaristes soient décidées pour valoriser toutes les attentes, généralement acceptées par les propriétaires, mais non finançables par la seule vente des bois produits.



Nicolas TRAUB  
Ingénieur du C.R.P.F. Rhône-Alpes

**Vous êtes propriétaire forestier, vous connaissez forcément le cadastre, cet « état civil de la propriété foncière ». Vous êtes allé au moins une fois à la mairie ou au centre des impôts pour consulter les plans et la matrice cadastrale. Mais savez-vous que ces documents fiscaux sont aussi anciens que la propriété privée même si en France, c'est Napoléon qui le met vraiment en place? C'est cette petite histoire du cadastre que nous vous proposons de découvrir ici.**

L'étymologie du mot « cadastre » est incertaine: vient-il de la contraction de *capidastria* désignant dans la Rome antique des registres contenant la liste des biens et de leurs possesseurs, ou du terme *katastikhon* dénommant pour les Grecs des pierres utilisées pour le bornage?

Son histoire, elle, remonte à la plus haute Antiquité et se confond avec l'histoire économique des peuples et des sociétés chez qui existent les notions de possession et d'occupation du sol. En effet, est lié à ces notions le souhait des collectivités de recenser les propriétés, bases des richesses individuelles, et d'en évaluer le revenu pour opérer un prélèvement sur ce bien facile à déceler. Les documents « cadastraux » les plus anciens figurent sur une tablette chaldéenne découverte dans le désert d'Arabie: elle permet de lire le plan coté, la superficie et la description de la ville de Dunghis vers l'an 4000 avant Jésus-Christ. Plus près de nous, au 4ème siècle, l'empereur romain Valentinien II publie un décret créant les *agrimensores* (« mesureurs de champs »). Leur rôle est de mesurer le sol de l'Empire pour établir un cadastre.

### Échec de l'Ancien Régime

Sous l'Ancien Régime, Colbert a des projets de création d'un cadastre national. Un siècle plus tard, Turgot, ministre de Louis XVI, projette lui aussi des réformes fiscales profondes. Il tombe en disgrâce en 1776, ce qui n'empêche pas le roi de faire procéder à des arpentages dans la Généralité de Paris pour expérimenter la mise en place d'un nouvel impôt: la « taille tarifée » (voir encadré).

En 1789, les États Généraux, reprenant une très forte demande des cahiers de doléances, réclament la mise en place du cadastre pour lutter contre l'arbitrage fiscal. En 1791, l'assemblée constituante crée un bureau du cadastre et supprime les anciennes taxes (taille, dîme, vingtième...) perçues comme des impôts de classe sociale. Elle promulgue une loi créant une contribution foncière unique dont l'assiette est répartie « par égalité proportionnelle sur toutes les propriétés foncières à raison de leur revenu net ». Mais l'application de cette loi bute sur l'absence de cadastre: en effet, comment asseoir des évaluations sérieuses de revenu des propriétés sans cadastre?

L'Assemblée constituante autorise les départements à prescrire le relevé du plan parcellaire du territoire, à la charge des communes.

Mais très peu de communes sont prêtes à financer des travaux aussi importants. Cette dernière tentative d'établir un cadastre sous l'Ancien Régime sera donc également un échec.

C'est en fait Napoléon Ier qui donnera l'impulsion pour la réalisation d'un cadastre « par masses de culture ». Le principe est de réunir en une seule et même masse tous les terrains portant les mêmes cultures (terres labourables, vignes, prairies, bois, etc.) et de les porter sur un plan. Dans ces masses, les propriétaires déclarent la surface qu'ils possèdent. Puis l'administration tente de contrôler ces déclarations. S'il subsiste une différence avec la surface déterminée à l'arpentage, celle-ci est reportée sur toutes les contenances déclarées. Injustice flagrante car le propriétaire qui a fait une déclaration juste est lésé! Mis en place expérimentalement sur 1915 communes, ce système est étendu à tout le territoire. En 1808, 16 000 plans par masses de culture sont réalisés.

### Le grand livre terrier de France

Mais en 1807, Napoléon sait déjà que ce cadastre est un échec. **« Les demi mesures font toujours perdre du temps et de l'argent. Le seul moyen de sortir d'embarras est de faire procéder sur le champ au dénombrement général des terres, dans toutes les communes de l'empire, avec arpentage et évaluation de chaque parcelle de propriété »** déclare-t-il. Pour lui, le cadastre doit être le complément du Code Civil et constituer la garantie de la propriété individuelle. Gaudin, son ministre des Finances, y voit le moyen **« de prévenir les procès qui font si souvent naître, dans les campagnes, les discussions qui s'élèvent entre les propriétaires »**.

Le 15 septembre 1807, une loi relative au budget de l'État met en œuvre un cadastre parcellaire. C'est l'origine du « cadastre napoléon » ou « ancien cadastre ». Sont pris en compte non seulement la nature de la culture mais aussi les propriétaires des terrains et leur surface. Ceci impose un arpentage de toutes les parcelles. C'est pourquoi est créé un corps de géomètres arpenteurs rattachés à la Fonction Publique.

Les travaux débutent en 1808. Ils dureront plus de 40 ans. En 1813, 9.000 communes sont cadastrées mais en 1818, les travaux sont interrompus.

Ils reprennent en 1821 mais les opérations cadastrales passent alors sous la responsabilité des départements et des communes avec surveillance de l'État. En 1850, la Cantal est le dernier département de France continentale à être cadastré. En 1877, c'est le tour du Comté de Nice, en 1889 de la Corse et enfin, de 1926 à 1945, de la Savoie. Dès lors, toutes les communes possèdent leurs documents cadastraux: des plans parcellaires, un état de section et une matrice cadastrale.

En 1811, est réalisé un véritable code cadastral qui rassemble tous les textes ayant trait au cadastre. Ses deux derniers articles sont particulièrement intéressants car ils montrent bien l'ambition des dirigeants de l'époque: « article 1143: le cadastre peut, et doit même nécessairement par la suite, servir de titre en justice pour prouver la propriété (...),

Article 1144: le cadastre sera le grand livre terrier de France. »

Cette vocation juridique du cadastre ne sera jamais atteinte en France contrairement à d'autres pays comme l'Allemagne, la Suède ou l'Autriche. Le cadastre français n'est pas une preuve de propriété mais seulement une « présomption judiciaire ».

### Une rénovation indispensable

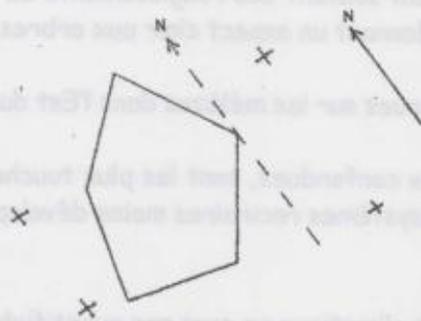
Mais rapidement, la nécessité de rénovation du cadastre apparaît car les évaluations sont fixes et les plans immuables. Seules les matrices sont remises à jour. Or, au début du 19<sup>ème</sup> siècle, la propriété foncière évolue rapidement: la Révolution industrielle n'est pas loin et ses premiers effets se font sentir: développement des voies de communication, urbanisme en plein essor...

Dès 1820, des plaintes et des réclamations sont formulées. Pendant un siècle, diverses tentatives de rénovation du cadastre seront lancées qui ne donneront pas vraiment satisfaction. En 1841, le ministre des Finances autorise les communes dont le cadastre a plus de 30 ans à entreprendre sa rénovation.

1800 communes se lancent dans ce travail mais sept ans plus tard, le Conseil d'État annule toutes les opérations de rénovation sous la pression des personnes désavantagées par ces travaux.

En 1850, la rénovation est rendue à nouveau possible. Mais les frais sont à la charge des communes et, de ce fait, très rares sont les collectivités qui utilisent cette possibilité. A la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, les inégalités s'aggravent et le défaut de péréquation de la contribution foncière entre départements, arrondissements et communes rend indispensable la rénovation du cadastre. Le 16 avril 1930, la loi réglementant le principe d'une rénovation générale du cadastre aux frais de l'État est promulguée. Elle impose une révision cadastrale par voie de mise à jour du cadastre napoléonien. C'est le point de départ d'une vaste opération à l'origine du cadastre actuel. En 1974, une loi autorise le remaniement du cadastre, nouvelle rénovation dans les communes où le développement urbain intensif a complètement bouleversé le tissu parcellaire jusqu'à le rendre illisible.

Aujourd'hui, la révolution informatique bouleverse encore le cadastre qui est en cours de dématérialisation depuis 10 ans. Celle-ci est réalisée par vectorisation ou scannérisation. La vectorisation des plans est réalisée seulement pour les feuilles couvertes par une convention avec un utilisateur intéressé (Electricité de France, France Télécom une collectivité territoriale, etc.). Elle concerne actuellement 20 % du territoire pour 40 % de la population. A terme, le cadastre sera consultable sur Internet. Si Napoléon avait pu l'imaginer...



net. Si Napoléon avait pu l'imaginer...

Benoît Lecomte

D'après les sites internet

- [www.geometre-expert.fr/Profess](http://www.geometre-expert.fr/Profess)
- [Perso.wanadoo.fr/cadastre](http://Perso.wanadoo.fr/cadastre)
- [Wrvw.zenor.com/bourbonsmag](http://Wrvw.zenor.com/bourbonsmag)

Source NNF n°73

### Dès 1777: les plans de la Généralité de Paris

Dès 1777 à 1789, Bertier de Sauvigny fait lever des plans dans la Généralité de Paris. Un arpentage est réalisé en collaboration avec les syndics et les assemblées paroissiales, et sous leur contrôle. Ils doivent faire figurer les masses de culture et autres sources de revenus imposables (moulins, carrières...) appartenant aux nobles et aux roturiers.

Le but de ces plans est l'instauration, à titre expérimental, de la « taille tarifée », sorte « d'impôt sur le revenu plus moderne, plus rentable et plus juste ». L'ambition de Louis XVI est de l'étendre à tout le royaume si le bilan de cette expérimentation est positif. L'Histoire en a voulu autrement: les derniers plans sont achevés en 1789: la Révolution et l'assassinat de Bertier de Sauvigny mettent un terme définitif à cette réforme fiscale.

## SECHERESSE ET FORET

Si la canicule semble s'éloigner de nous, les conséquences de cet événement climatique sans réel précédent connu dans notre région, ne sont pas encore quantifiables.

La Drôme fait partie des départements français où l'extrême faiblesse des précipitations de mai jusqu'à septembre, s'est conjuguée avec une période caniculaire hors normes.

Face à ces deux facteurs, la photosynthèse s'est très rapidement ralentie ou même arrêtée, faute d'eau arrivant au niveau des feuilles.

Cela s'est traduit chez certains feuillus par un jaunissement prématuré dès le mois de juillet dans les secteurs les plus exposés. Parfois, chez les hêtres et les chênes notamment les feuilles ont séché sur les rameaux avec deux mois d'avance.

Les températures élevées ont renforcé cette situation, provoquant des brûlures et des chutes foliaires sans jaunissement préalable.

Les résineux, pins, sapins et épicéas, présentent souvent des rougissements de l'intérieur des houppiers, accompagnés de chutes d'aiguilles les plus anciennes, donnant un aspect clair aux arbres.

De nombreuses taches de mortalité sont apparues sur les mélèzes dans l'Est du département.

Les très jeunes reboisements, toutes espèces confondues, sont les plus touchés, car les arbres à ce stade là demeurent relativement plus fragiles, avec des systèmes racinaires moins développés et des réserves nutritives plus modestes.

A ce jour, les conséquences de cet événement climatique ne sont pas quantifiable.

La plupart des feuillus ayant aujourd'hui un aspect hivernal devrait redémarrer, même péniblement au printemps prochain.

Quant aux résineux, malgré leur très grande rusticité, ils continuent à ce jour à souffrir du manque d'eau puisque à l'exception du mélèze, ils ne perdent pas leurs aiguilles.

Par ailleurs, lorsque les arbres traversent un tel stress, on observe des pics de mortalité pendant l'événement et juste après, mais les conséquences se font sentir en fait sur plusieurs années.

En particulier, les champignons parasites, les insectes ravageurs entre autres, profitent de l'état de faiblesse des végétaux pour les attaquer et bien sûr, les défenses de l'organisme ont souvent du mal à contenir ces agressions.



Donc certains arbres qui nous semblent actuellement moribonds survivront, alors que d'autres encore bien verts, disparaîtront dans les années à venir.

Le département de la Santé des Forêts devrait prochainement être chargé d'appréhender l'importance des dégâts et de suivre les réactions du manteau boisé.

Pierre TABOURET  
Technicien C.R.P.F.  
Tél: 04.75.22.20.39

Le ver de terre est l'ami du jardinier. Mais quel est le rôle des collemboles, amibes et autres champignons qui grouillent sous nos pieds? De la structure du sol à la croissance des plantes, leur activité est essentielle.

Guyline Gouffier

Une cuillerée de terre contient plus d'organismes vivants que notre planète Terre n'abrite d'êtres humains. Et quels organismes! Sans eux pas d'humus, et pas de sol permettant aux plantes de croître. Pourquoi?

Tout commence avec le dépôt, sur le terrain, de matières organiques (paille, fumier, compost...). Les vers de terre, les insectes, mais aussi des animaux microscopiques (acariens, protozoaires...) fragmentent, broient et brassent cette litière; ils l'incorporent, la disséminent dans le sol. Ce faisant, ils creusent des galeries qui assurent une meilleure circulation de l'air, de l'eau et des racines; la vie prend ses aises.

### La fragmentation des matières végétales.

Intervient ensuite la flore souterraine (bactéries, champignons...). Elle décompose les fragments de matières organiques, les transforme d'une part en molécules simples utilisables par les plantes, d'autre part en molécules plus complexes comme l'humus. Celui-là est essentiel pour la structure du sol, formant des agrégats avec les particules minérales (argile, limons, sable); il absorbe et retient l'eau. Il fixe également les éléments minéraux (azote, potasse...) assimilables par les plantes, les stocke et les protège du lessivage. La microflore souterraine peut aussi se nourrir aux dépens de l'humus et libérer, progressivement, les éléments minéraux, fixés; elle favorise même l'absorption de ces derniers par les racines des végétaux.

Les micro-organismes sont donc indispensables à l'alimentation des plantes, à la structuration du sol et à sa fertilité. Si la fertilisation minérale nourrit directement les végétaux, la fumure organique entretient l'activité des microzoaires du sol et maintient son taux d'humus. Engrais vert, paillage, compost... favorisent la vie du jardin!

### Prédateurs, éboueurs

#### 1. Arthropodes

Le sol contient une grande diversité d'insectes (acariens, fourmis, araignées, larves de mouches, de coléoptères) et des microcrustacés terrestres. La plupart d'entre eux ont un rôle utile et important: **la fragmentation des débris organiques.**

#### 2. Nématodes

De 150 000 à 20 millions par m<sup>2</sup>. Ces petits vers ronds de 0,1 à 1 mm de longueur **se nourrissent de déchets végétaux et animaux**, mais également pour certains des racines des plantes, voire, pour les prédateurs, d'autres organismes vivants.

#### 3. Protozoaires

Entre 1 et 1,5 million par gramme de terre. Amibes, ciliées ou flagellées..., ces êtres unicellulaires sont des prédateurs de microbes, notamment de bactéries. Ils assurent ainsi une sélection indispensable au rajeunissement de la microflore du sol.

#### 4. Lombrics

De 0,5 à 1,5 tonne par hectare. Les lombrics entraînent en profondeur les débris végétaux trouvés à la surface du sol. Ingérés avec de la terre, ceux-ci sont malaxés et agglomérés avant d'être excrétés sous forme de **turricules**: les « turricules ». **Produisant de 40 à 120 t de turricules par ha et par an**, les vers de terre **incorporent la matière organique bien mieux que n'importe quel travail dans le sol**. Les racines peuvent se développer dans les galeries pour rechercher

de l'humidité. La présence du ver de terre suppose une température et une humidité modérées. Voilà pourquoi il descend profondément dans le sol en hiver et en été.

### Alchimistes

#### 5. Actinomycètes

De 1 à 30 millions par gramme de terre. Ces êtres unicellulaires sont en fait des bactéries, mais possèdent souvent l'aspect plus ou moins filamenteux et ramifié des champignons. Comme ces derniers, les actinomycètes peuvent s'attaquer à des substances difficiles à décomposer (lignine, cellulose). Ils seraient les principaux responsables de l'odeur du sol.

Quelques-uns peuvent vivre en symbiose avec les racines de végétaux.

#### 6. Algues

Jusqu'à 100 000 algues par gramme de terre. Algues vertes, bleu-vert ou diatomées abondent dans les deux premiers centimètres du sol. Elles fabriquent de la matière organique comme les plantes supérieures grâce à la photosynthèse. **Certaines algues bleues peuvent transformer l'azote gazeux de l'atmosphère en azote organique, assimilable par les racines.**

#### 7. Bactéries

1 milliard par gramme de sol. Représentées par une multitude d'espèces, elles décomposent la matière organique et participent à la libération des éléments minéraux. **Certaines bactéries peuvent fixer l'azote en symbiose avec les légumineuses**; elles forment alors des nodosités sur les racines des fèves ou des pois, et répondent ainsi totalement aux besoins de la plante. Les bactéries participent utilement à la vie du sol lorsqu'il est bien aéré et pas trop acide.

#### 8. Champignons

Il s'agit de levures et, surtout, de champignons filamenteux comme les moisissures. La longueur totale de ces filaments représente de 50 à 150 m par gramme de sol, soit plus de 150 millions de km par ha! Les champignons se nourrissent de déchets organiques. **S'ils peuvent libérer de l'azote assimilable par les plantes, ils participent plus particulièrement à l'élaboration de l'humus en décomposant la cellulose et la lignine.** Certains champignons, dits mycorhizes, vivent en symbiose avec les racines des plantes, qu'ils aident à absorber les éléments minéraux comme le phosphore.

